

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011**

---

L'an deux mil onze, le vingt huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée M. VEY Patrick

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, M GIRAUD Christophe.

M VEY Patrick a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Concernant le compte rendu de la séance précédente, Renée VAGGIANI s'étonne que le contenu de l'intégralité des débats du conseil n'ait pas été transmis à la presse. Monsieur le Maire précise que seules les décisions importantes ont été transmises, comme cela avait été décidé lors de la dernière réunion. Il ajoute que le contenu des débats avait été supprimé mais était disponible sur Internet. Philippe CRESPIY répond que tous les habitants ne disposent pas de cet outil. Il est alors décidé de transmettre à nouveau l'intégralité du compte-rendu. Monsieur le Maire propose donc de retranscrire dans le compte-rendu à venir l'intégralité des débats à l'occasion des votes des comptes administratifs : « *Renée VAGGIANI précise que les dépenses relatives à l'électricité semblent considérables. Michel MOUNIER indique pour sa part qu'un lampadaire sur deux a été débranché sur la déviation afin de réaliser des économies, comme cela avait été décidé et qu'aucune remarque n'a été formulée à ce jour. Renée VAGGIANI estime que les dépenses Fêtes et Cérémonies sont importantes. Régis LAC indique que les feux d'artifice en constituent la principale dépense puisqu'ils coutent plus de 3500 €. Aucune dépense exceptionnelle n'est à noter. André NICOLAS intervient ensuite et précise que certains éléments présentés dans le bulletin municipal lui paraissent inexacts. Il concède que les dépenses de fonctionnement n'ont pas augmenté au cours des 3 dernières années, mais il estime que si certains projets sont très bien subventionnés, l'ensemble des projets ne devrait pas bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur à 25 à 30 %. Il estime que les investissements pouvaient être réalisés compte tenu de l'état des finances de la commune et que d'autres pourront aussi l'être dans les années à venir mais il rappelle que la commune s'est quand même endettée de 500 000 €. Selon lui, tous les projets ne pourront être menés à bien. Il rappelle que d'autres travaux devront être par la suite réalisés dans la rue centrale et dans les rues parallèles. Il s'inquiète du fait que très peu d'investissements sont réalisés sur les voiries en général. Régis LAC précise que comme cela a été le cas, d'autres emprunts vont arriver à terme au cours du mandat. Monsieur le Maire explique que les travaux initialement prévus ne seront réalisés que si le Conseil estime que la commune est en mesure de les financer. Renée VAGGIANI intervient pour préciser que les subventions PER, du marché aux veaux et d'une part importante de l'Ecole de Musique avaient été obtenues par la précédente municipalité. Monsieur le Maire reconnaît que si cette dernière ne s'était pas lancée dans les projets d'aménagement des bâtiments, certains investissements n'auraient peut être pas pu voir le jour. Didier CHAZALON conclut en disant que seul ce que le Monastier en retire importe et qu'il importe peu de savoir qui a fait quoi. Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pour que le conseil procède au vote. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.*

*Renée VAGGIANI explique qu'elle a voté contre le budget primitif mais approuve le compte administratif car il est le reflet du budget 2010. »*

Le compte rendu du 28 mars est approuvé avec 5 voix contre et 14 voix pour.

### Compte-rendu des différentes réunions

**Commission Emploi** le 2 avril : aucun candidat ne s'est présenté aux entretiens organisés pour recruter un surveillant de baignade.

### DPU

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 130 (rue St Pierre),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 132 (rue St Pierre),

La commune ne préempte pas.

### Délibérations diverses

- **Décision modificative budget du Mont** : Monsieur le Maire présente une décision modificative concernant le budget annexe du Mont :

- 2188 : + 2 050 €
- 2318 : - 2 050.02 €
- 1068 : - 0.02 €.

Le Conseil approuve avec 5 abstentions.

- **Emprunt commission du Mont** : Monsieur le Maire présente une offre de prêt du Crédit Agricole destiné à financer les travaux engagés par la commission syndicale à l'Assemblée du Mont. Le Conseil approuve avec 5 abstentions cette proposition d'un montant de 17 000 €, d'une durée de 36 mois, à un taux fixe de 3.07 %.

- **Réfection assemblée du Mont** : Monsieur le Maire présente un devis de la SARL CRESPE pour 30 977.27 € TTC. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Documents d'arpentage au Crouzet de Meyzoux** : Monsieur le Maire rappelle la question traitée au Conseil Municipal du 26 novembre 2009 concernant la vente d'une partie du domaine public au Crouzet de Meyzoux à l'indivision MARTIN. Il présente le document d'arpentage réalisé par le Cabinet BOYER. La parcelle nouvellement cadastrée section C n° 2101 d'une contenance de 205 m<sup>2</sup> serait vendue à l'indivision MARTIN. Monsieur le Maire présente également un document d'arpentage réalisé par le Cabinet BOYER concernant une cession du domaine public au Crouzet de Meyzoux. Les parcelles nouvellement cadastrées section C n° 2098, 2099 et 2100 d'une contenance totale de 70 m<sup>2</sup> seraient vendues à Melle PHILIPPE.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Maitrise d'œuvre du plan d'eau** : Monsieur le Maire rappelle l'offre de prix du Cabinet AB2R pour les travaux d'aménagement au plan d'eau concernant l'avant projet. Il propose d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre. Pour l'ensemble de la mission, le montant de rémunération du maître d'œuvre est proposé à 3.5 % du montant du marché de travaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Demande du Collège Laurent Eynac** : le Collège sollicite une augmentation du temps de travail de Mme PEGHERE, second de cuisine au Collège, et rémunérée pour partie par la Commune pour la confection des repas des écoles. Invoquant l'augmentation du nombre de repas, le Conseil d'Administration du Collège demande une augmentation du temps de travail de 3 heures hebdomadaires et de passer ce dernier de 7 heures à 10 heures hebdomadaires. Renée VAGGIANI pense que la

Commune ne doit pas payer le désengagement du Conseil Général. Régis LAC estime pour sa part que l'augmentation du temps de travail demandée, qui correspond à une hausse d'environ 43 %, est proportionnellement largement supérieure à l'augmentation du nombre de repas qui n'est passé que de 9322 en 2007 à 10199 en 2010, soit une hausse d'environ 10 %. Il propose donc une solution intermédiaire et de n'accorder qu'une augmentation de 1 heure 30 hebdomadaire. Le Conseil décide avec 4 abstentions d'augmenter d'une heure 30 par semaine dès la rentrée prochaine la prise en charge du temps de travail de Madame Peghère. Les autres communes qui participent aussi au financement de ce poste seront tenues informées de cette décision.

- **Concessions au cimetière** : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février concernant les concessions au cimetière. Il donne lecture des observations de la Préfecture qui enjoint le Conseil de retirer cette délibération car elle est discriminatoire et contraire au code des collectivités territoriales. Renée VAGGIANI suggère d'attendre que cette délibération soit officiellement annulée par les services de l'Etat et ne comprend pas pourquoi une telle délibération avait été prise. Monsieur le Maire répond qu'il est inutile de perdre du temps et de l'énergie alors que l'issue est connue d'avance et qu'il vaut mieux par conséquent suivre les préconisations de la Préfecture. Le Conseil décide donc de retirer ladite délibération avec 5 voix contre.

- **Arbres du cimetière** : Suite à une rencontre avec l'Entreprise BROU, Michèle FOURNEL explique que les racines des arbres risquent de soulever le goudron qui va être refait. Elle ajoute que les branches de ces grands arbres pourraient, en tombant, endommager les caveaux voisins. Un des arbres serait « malade ». Un devis pour un éventuel abattage a été demandé dans l'attente de la décision du conseil. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'abattage d'arbres emblématiques et de demander à un spécialiste si un éventuel traitement peut être envisagé pour l'arbre « malade », l'abattage de ce dernier ne pouvant être qu'une solution extrême.

- **Appels d'offres rue Henri Debard et Meymac** : Didier CHAZALON présente les résultats de la consultation : l'entreprise EYRAUD est retenue pour 190 942,60 € TTC pour les 3 tranches conditionnelles sur la rue Henri Debard. Pour le CAT Meymac, l'entreprise EYRAUD est retenue pour 172 710,17 € TTC. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Postes saisonniers** : Monsieur le Maire propose au Conseil de créer les postes saisonniers : 3 postes au camping, 1 poste de maître nageur, 1 poste de surveillant de baignade et 3 autres personnes pour la piscine (une en juillet et août, une en juillet, une en août), 2 personnes pour le service technique (une en juillet et une en août). Il propose aussi d'augmenter l'indice de rémunération de Cécile TROMBERT, et de passer ainsi de 295 à 300, et ce, au vu de son ancienneté. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition** : Régis LAC présente les taux appliqués en 2009. Il explique que la taxe professionnelle a désormais pratiquement disparu et que la commune va à présent percevoir certaines taxes autrefois attribuées à d'autres collectivités territoriales. Ces transferts de taxes opérés pour compenser la perte de la taxe professionnelle vont entraîner des modifications dans les taux attribués à la commune sans pour autant entraîner de hausse. Régis LAC poursuit en indiquant qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux d'imposition dans la commune depuis 2001. Il propose une augmentation de 5 % compte tenu des travaux importants engagés, mais aussi pour pouvoir poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune et afin de laisser une trésorerie saine en fin mandat. Le produit supplémentaire récolté serait d'environ 27 000 €. Renée VAGGIANI demande si une telle augmentation est réellement indispensable et estime que la réalisation des travaux ne suffit pas à la justifier. Elle ajoute que le contexte économique est difficile et que cette hausse viendra s'ajouter aux nombreuses augmentations subies par les habitants. Régis LAC répond que cette hausse s'inscrit dans le cadre d'une gestion rigoureuse destinée à préparer l'avenir. Monsieur le Maire rappelle pour sa part que lors de la campagne électorale, il avait été annoncé que si l'équipe municipale était élue et menait les projets prévus à terme, elle serait sûrement amenée à augmenter les impôts, mais qu'aucun pourcentage

n'avait été annoncé alors. Il ajoute que les nombreux travaux réalisés permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants et bénéficient à la majorité, et que les services supplémentaires proposés entraînent des coûts supplémentaires que la commune doit assumer. Il présente à titre indicatif les taux pratiqués dans des communes voisines ou présentant des caractéristiques communes avec le Monastier. André NICOLAS explique que les taux ne sont pas comparables car certaines communes appliquent la TPU. Il estime aussi que la période n'est pas favorable à une augmentation et que cette dernière n'est pas indispensable à l'équilibre budgétaire. Philippe CRESPI pense qu'une réduction du nombre de projets ou des travaux prévus est préférable à une hausse des impôts. Il rappelle les hausses subies au quotidien par les ménages. Monsieur le Maire répond qu'à la différence de nombreuses autres augmentations, celle qui est proposée a un impact direct sur la vie des habitants de la Commune et bénéficie par conséquent à l'ensemble de la population. Renée VAGGIANI pense que cette augmentation décidée à mi-mandat est stratégique. Monsieur le Maire lui répond qu'aucun calcul de ce genre n'a été fait et que seul l'intérêt et l'avenir de la commune ont été pris en compte. Michèle FOURNEL estime qu'une augmentation moindre mais régulière des budgets éviterait d'arriver à cette situation, ce à quoi André NICOLAS répond que les bases sont réévaluées chaque année. Eric ANDRIEU pense qu'il faut voter et que chacun devra prendre ses responsabilités. Monsieur le Maire rétorque que c'est une décision qui n'est pas facile à prendre mais qu'une gestion responsable et tournée vers l'avenir justifie cette hausse. Le vote des taux est approuvé avec 6 voix contre.

- **Budget primitif commune** : Régis LAC présente les chiffres des sections de fonctionnement et d'investissement. Avant de passer au vote, Didier CHAZALON propose d'évoquer les travaux de la rue Loubatière et de la rue Farget. Il indique que ces travaux faisant partie des tranches conditionnelles, seuls les réseaux avaient été inclus dans le projet initial et il n'avait pas été prévu de travaux de surface. Il convient donc de décider s'il est judicieux d'engager des dépenses supplémentaires non budgétisées pour terminer le secteur ou s'il convient d'attendre. Il indique qu'une finition simple au moyen d'un revêtement tri couche coûterait 36 852.52 € TTC. André NICOLAS et Jean-Paul PANNEFIEU estiment qu'il est préférable de favoriser un véritable enrobé qui a une durée de vie et une tenue bien supérieures. Didier CHAZALON estime lui aussi qu'il est préférable d'opter pour cette solution mais précise que l'enrobé n'a pas été chiffré. Après discussion, il est donc décidé à l'unanimité d'inclure les travaux supplémentaires de finition de la rue Farget et le chemin de la Gazeille. L'enrobé sera réalisé au prix du marché. Sa réalisation sera toutefois reportée dans la rue Farget si les travaux de remise en état des murs des riverains n'ont pas pu être réalisés, ceci afin de ne pas détériorer les enduits de surface en cas d'intervention sur les fondations par l'entreprise mandatée par l'assurance de l'entreprise Eyraud. Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote du budget. André NICOLAS précise qu'il souhaite s'abstenir en raison de son opposition à l'augmentation des taux d'imposition et rappelle que cette hausse n'était pas indispensable cette année. Jean-Paul PANNEFIEU précise pour sa part qu'il demeure opposé à certains projets, parmi lesquels figurent l'ascenseur des bâtiments conventuels et l'aménagement du plan d'eau. Le budget est approuvé avec 13 voix pour, 5 contre, une abstention.

- **demande de subvention du CFA de la Loire** : le Conseil refuse à l'unanimité de verser une subvention pour une apprentie scolarisée dans la Loire et domiciliée au Monastier.

- **SICALA** : la modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

## Questions diverses

- **Différents chantiers** : un point est fait sur les différents chantiers en cours (chaufferie ; plan d'eau ; le marché ; rue centrale).

- **Ordures ménagères** : Didier CHAZALON fait le point sur la dernière réunion du SICTOM tenue la veille. Les tarifs initialement annoncés vont être revus à la baisse. Plusieurs modifications vont être apportées par le SICTOM au futur mode de collecte afin de tenir compte des nombreuses remarques.

- **contrat de maintenance oxygène** : le contrat de maintenance a été rompu compte tenu du coût élevé de la prestation et des besoins limités. Il faudra en revanche investir dans l'achat de matériel de remplacement mieux adapté et plus économique.
- **Passage à la TNT** : pas de problème à priori. Le nouveau système sera mis en place à partir du 10 mai.
- **Travaux la Fuye** : les travaux projetés ont été réalisés.
- **Travaux Granegoule** : le pont a été restauré par l'entreprise Faure.
- **Avenir de la maison de retraite** : compte tenu de l'heure tardive, Maryse BALDET propose de reporter la présentation du projet de construction de la maison de retraite au prochain conseil.
- **BNSSA et hébergement** : la personne recrutée en dernière minute demande un hébergement au camping. Le Conseil est d'accord pour un emplacement mis à disposition gratuitement.
- **Toiture usine MADAC-ASTEEC** : un bureau d'étude a pu valider la structure. Les travaux vont finalement commencer dans les jours à venir, après de nombreuses tergiversations.
- **Ouverture du camping le 1<sup>er</sup> mai**
- **Vandalisme** : une poubelle a été jetée en contrebas du Viaduc.

### **Dates diverses**

- Inauguration du marché reportée
  - Commission des travaux reportée au 14 mai à 10 heures.
  - Cérémonies du 8 mai
  - Fête de la Noire le 8 mai
  - Prochain conseil le 26 mai à 20 h 30.
- La séance est levée à 23 h 45.